

Annexe 22 de l'arrêté royal du 8 octobre 1981  
sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers

ANNEXE 22

Royaume de Belgique  
Province  
Arrondissement  
Commune  
Réf.

DEMANDE DE SEJOUR PERMANENT

Réservée aux citoyens de l'Union ou aux membres de leur famille et aux bénéficiaires de l'accord, conformément aux dispositions de l'article 55 / 56 / 69 *duodecies*, § 1, alinéa 1<sup>er</sup> (1) de l'arrêté royal du 8 octobre 1981 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

Je soussigné(e) ..... (nom et prénoms)  
né(e) à ..... , le .....  
de nationalité .....  
demeurant à .....  
demande le droit de séjour permanent.

L'intéressé(e) séjourne légalement dans le Royaume sur la base des dispositions du titre II, chapitre I ou *quinquies*, de l'arrêté royal du van 8 octobre 1981 précité, depuis le .....

L'intéressé(e) a produit les documents suivants pour appuyer sa demande : .....  
.....  
.....  
.....

La décision relative à cette demande est prise au plus tard dans les cinq mois qui suivent.

Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

Fait à ..... , le .....

Signature du demandeur,      Signature du Bourgmestre ou de son délégué,

SCEAU

(1) Biffer la mention inutile